Décision n° 2013-1088
de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 3 septembre 2013
abrogeant la décision n° 2008-0688 en date du 17 juin 2008
attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques
à l'association les amis de la galaxie
pour un réseau de transport audiovisuel sonore du service fixe
dans le département de la Somme (80)

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L36-7 (6°), L42-1 et R20-44-11 ;

Vu le décret n° 2005-400 du 27 avril 2005 relatif aux délais d'octroi des autorisations d'utilisation de fréquences et de notification des conditions de leur renouvellement et aux obligations qui s'imposent aux titulaires pour permettre le contrôle de leurs conditions d'utilisation ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation de fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 21 juin 2013 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2006-163 du 21 mars 2006 du Conseil supérieur de l'audiovisuel autorisant l'association les amis de la Galaxie à exploiter un service de radio de catégorie B par voie hertzienne terrestre en modulation de fréquence intitulé Galaxie

Vu la décision de l'Autorité n° 2008-0688 en date du 17 juin 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à l'association les amis de la galaxie pour un réseau de transport audiovisuel sonore du service fixe dans le département de la Somme (80) ;

Vu la demande en date du 6 août 2013 de la société Télédiffusion de France (TDF) mandatée par l'association les amis de la galaxie, reçue le 8 août 2013 ;

Après en avoir délibéré le 3 septembre 2013 ;

Décide :

Article 1 – La décision n° 2008-0688 en date du 17 juin 2008 susvisée est abrogée à compter de la date de la présente décision. Les fréquences correspondantes, telles que figurant à l'annexe 1 à la présente décision, sont restituées.

Article 2 – Le directeur de l'accès mobile et des relations avec les équipementiers de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'association les amis de la galaxie.

Fait à Paris, le 3 septembre 2013 Le Président

Jean-Ludovic SILICANI